
Adresse de la société populaire de Saint-Victurnien (Haute-Vienne) qui fait part de l'offrande de 250 livres recueillies pour secourir les frères faits prisonniers au Quesnoy, lors de la séance du 29 nivôse an II (18 janvier 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Adresse de la société populaire de Saint-Victurnien (Haute-Vienne) qui fait part de l'offrande de 250 livres recueillies pour secourir les frères faits prisonniers au Quesnoy, lors de la séance du 29 nivôse an II (18 janvier 1794). In: Tome LXXXIII - Du 16 nivôse au 8 pluviôse An II (5 au 27 janvier 1794) pp. 443-444;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1961_num_83_1_36414_t2_0443_0000_12

Fichier pdf généré le 15/05/2023

des petits paniers et les mois pour la féconder l'ont travaillée afin de détourner de cet arbre immortel les mauvaises influences de saisons.

Le drapeau que portaient les mères des défenseurs de la patrie a été planté sur la cime du rocher avec cette inscription : *Vivre libre ou mourir*.

Pendant toute la cérémonie il a été chanté des hymnes à la victoire, à la Liberté et parmi les cris mille fois répétés de *Vive la République une et indivisible, la Montagne et les Montagnards* qui y siègent, les vétérans ont versé à boire dans la coupe de l'égalité à tous ceux qui se sont présentés.

Le cortège s'est ensuite rendu sur la place de la Réunion où il avait été élevé une montagne pour mettre sur sa cime la Victoire entre les bustes des deux martyrs de la liberté afin d'ajouter au triomphe de leur couronnement.

La guirlande a été placée autour de la Montagne dans un parfait niveau afin de faire connaître qu'on est digne d'habiter la Montagne qu'après avoir passé sous le niveau de l'égalité.

De nouvelles hymnes à la Victoire, aux martyrs de la Liberté, aux vertus, ont été chantées, des discours patriotiques prononcés sur la Montagne par des membres des autorités constituées et la cérémonie a été terminée d'abord par un autodafé dans lequel on a jeté le simulacre de roi trainé si ignominieusement à la suite par le dépôt des bustes des deux martyrs Lepelletier et Marat, dans le sein de la Société populaire et par un bal qui a duré toute la nuit qui a recommencé le lendemain et où ont régné la joie, la décence et la plus parfaite égalité.

Puisse un aussi beau jour, pour la commune de la Ferté-sur-Oureq être porté d'âge en âge jusqu'à nos derniers neveux comme le premier jour de bonheur de l'homme libre.

P.c.c. L. J. LAMY (*présid.*), Contresigné :
NUSSE, L. A. HURU (*secrét.*).

39

Le citoyen Riboutté fait don de sa pension de 1000 liv., ainsi que des arrérages qui lui sont dus (1) et qui se montent pour celle de 1791 et pour 1792 et 1793 à la somme de 1969 l. 5 s. (2).

Mention honorable, insertion au bulletin (3), renvoi au comité de liquidation.

40

Le citoyen Marx Berr père de famille, patriote de Strasbourg depuis 1789 et qui souvent a soutenu de ses moyens les Sans-culottes du département du Bas-Rhin, se trouvant malade, envoie à la Convention nationale une soumission pour l'équipement complet d'un cavalier au service de la République, et 500 l. par an pour l'entretenir jusqu'à la paix (4).

L'Assemblée accepte la soumission avec mention honorable au procès-verbal et l'insertion au bulletin (5).

(1) P.V., XXIX, 320. M.U., XXXVI, 14.

(2) J. univ., p. 6721.

(3) Bⁱⁿ, 29 niv.

(4) P.V., XXIX, 320. Minute dans C. 288, pl. 881, p. 3. J. Fr., n° 482.

(5) Bⁱⁿ, 30 niv. (suppl^t).

[Paris, s.d.] (1)

« Législateurs,

A peine échappé aux dangers d'une maladie grave, suite funeste des chagrins, des persécutions que m'ont fait essuyer mes ennemis, les ennemis de la République, que vous avez frappés du glaive de la Loi et trop foible pour partager aux champs de la victoire, les périls et les lauriers des défenseurs intrépides de la Liberté, les vœux que je forme pour leurs succès sont trop ardents pour n'être que des vœux stériles, et ne pouvant y contribuer de mon bras, j'offre à ma place un cavalier dont le patriotisme et l'intrépidité soient connus de celui à qui vous en remettez le choix. Indiquez-moi seulement, Législateurs, le lieu où je dois verser les fonds nécessaires pour son engagement, son équipement et l'achat d'un cheval capable de seconder le courage que je lui désire. Je ne retarderai point sa bouillante ardeur, et si l'aisance peut y ajouter encore, je promets de déposer chaque année, pour sa solde, tant que la guerre durera, la somme de 500 l. Plein du désir de lui donner, en partant, l'accolade fraternelle, le plus beau de mes jours, sera celui où j'apprendrai qu'il aura terrassé quelques-uns des ennemis de la République une et indivisible, pour laquelle je jure de vivre ou de mourir.

Pour vous, Législateurs, restez fermes à votre poste. Achevez un ouvrage qui doit vous être bien précieux, puisqu'il vous coûte tant de travaux pour le perfectionner. Alors assurés de la reconnaissance éternelle de tous les vrais républicains de l'univers, vous retournerez dans vos foyers, en triomphateurs et comme Pères de la Patrie. »

MARX BERR, rue Montmartre n° 2.

41

La société populaire de Saint-Victournien (2), département de la Haute-Vienne, envoie 250 liv. en argent pour secourir nos frères faits prisonniers au Quesnoy. Elle applaudit à l'établissement du gouvernement révolutionnaire, et invite la Convention à rester à son poste (3).

Mention honorable, insertion au bulletin (4).

[St Victournien, 18 niv. II] (5)

« Citoyens représentans,

La Société populaire de St Victournien vous adresse la somme de 250 l. d'argent effectif qu'elle a receuly (sic) dans une de ses séances. C'est une offrande que ses membres se sont empressés de faire pour secourir leurs frères faits prisonniers au Quesnoy à laquelle vous attacherez quelque mérite. si vous considérez que la Société n'est presque composée que de cultivateurs et artisans peu aisés, mais s'ils ne sont pas riches en propriété ils le sont en patriotisme et en admiration pour vos travaux que l'immortalité grave avec son burin, travaux dont la tendance est toute vers leur bonheur; aussi

(1) C. 288, pl. 881, p. 4.

(2) Distr. de Saint-Junien.

(3) P.V., XXIX, 321 et 351; M.U., XXXVI, 15; J. univ., p. 6722.

(4) Bⁱⁿ, 29 niv.

(5) C. 288, pl. 881, p. 19.

sont-ils entièrement dévoués à la chose publique. Pères, mères et enfants dans toutes nos décades à la place de ces chants insignifiants répètent mille fois. Vivent nos représentants, vivent les pères de la patrie. Vivent les amis du peuple. Ce seroit pour vous une vraie jouissance si vous étiez témoins des expressions de leur sentiment et de leur joie, nous ne sommes que de foibles échos de leur enthousiasme, de leur reconnaissance et de leur amour pour vous.

L'organisation du gouvernement provisoire révolutionnaire est un présage certain que vous voulez donner à notre Constitution républicaine une stabilité que les tyrans coalisés n'ébranleront jamais. La Société vous a précédemment manifesté son vœu pour que vous demeuriez à votre poste mais ce dernier trait l'oblige de nouveau à vous le réitérer; marcher toujours avec cette énergie qui vous caractérise et comptez sur celle des Sans-Culottes de la Société qui a éteint pour jamais le volcan du fanatisme. Non, ses laves noires et fétides n'empoisonneront plus ce canton et nous vous annonçons avec plaisir que par nos soins et notre zèle, la raison y brille dans tout son éclat. Ainsi vous devez juger que ça va et que ça ira au gré de vos désirs.»

VERDILHAC (présid.). RATEAU (secrét.).
LA BOULLINIÈRE (secrét.). DUPUIS.

42

La commune de Privas, département de l'Ar-dèche, annonce à la Convention que sa religion est celle de la Raison et de la Nature; qu'elle ne connoît d'autre jour de repos que celui du décadi, et l'invite à rester à son poste (1).

Mention honorable, insertion au bulletin (2).

[Privas, s. d.] (3)

« Représentans.

La commune de Privas vous doit aussi sa profession de foi. Depuis longtemps elle est à la hauteur de la sublime révolution.

Elle ne jure que par la liberté, l'égalité et l'indivisibilité de la République.

Sa religion est celle de la raison et de la nature. Ses ministres siègent sur la Sainte Montagne, bien différens de ceux qui ne lui montrent pour son salut qu'un sentier étroit et tortueux.

Ceux-ci lui ont ouvert une route trop belle et trop directe pour qu'elle s'en écarte jamais.

Restez- restez sur cette montagne, Ministres de la liberté. C'est de son sommet que vous découvrirez nos ennemis. C'est de son sommet que vous lancerez sa foudre qui doit anéantir la malveillance, le fanatisme et le crapuleux égoïsme.

Il faut que nous périssions tous, ou que la République sorte de vos mains établie sur des bases que le temps même ne puisse ébranler.

Boisset, enfant de la Sainte Montagne, Boisset votre collègue et votre délégué dans ce département, Boisset a porté la lumière dans les

esprits les plus indifférens. Plus de moderantisme, plus de fanatisme. A son aspect tous ces monstres ont disparu. L'enthousiasme de la liberté a gagné tous les cœurs, tous brûlent du désir d'anéantir les despotes, les tyrans, les aristocrates et surtout les fédéralistes.

Nous ne connaissons plus de jour de repos que celui de décadi.

Les calices, ciboires, ostensoirs, les croix encensoirs et les galons en or et argent couvrant les ridicules vêtements connus anciennement sous le nom de chapes, chasubles et dais seront remis demain à l'administration du district de Coyron pour vous les faire parvenir.

Les confessionnaux servent de guérites à nos frères d'armes et nous trouvons que cet emploi est le seul qui puisse leur convenir.

Vive la Montagne, Vive la République une et indivisible.»

DUBOIS (maire). ROURE (off. mun.). CHALAMON (off. mun.), PINET (agent nat.). CHUMABERT (off. mun., secrétaire).

43

La société populaire, séante au rocher de la sans-culotterie de l'Isle-Dieu, consacre les premiers momens de la formation en jurant guerre aux tyrans, aux modérés, aux fanatiques, à tous les ennemis de la patrie, adhésion aux journées des 31 mai et 2 juin, en applaudissant à la mort du dernier tyran, à celle de la Messaline moderne qui partagea sa couche et ses forfaits Elle remercie la Montagne de nous avoir délivré de la faction liberticide qui voulut établir sur les ruines de la République le gouvernement monstrueux du fédéralisme (1); elle annonce que le fanatisme est terrassé dans cette commune. Elle envoie 61 marcs et demi d'argenterie d'église, 12 marcs de galons d'or, 11 marcs et demi de galons d'argent. Le cuivre et les cloches sont partis pour le district. Cette société fait don à la patrie de 95 paires de bas, 6 paires de mitaines, 8 paires de chaussons, 7 chemises, 4 bonnets, 1 gilet, une nappe, 2 serviettes, 4 gros et demi d'or en mitraille, 6 onces et demie d'argent en mitraille, 2 rosettes montées en or, dont une fine, 2 onces de vieux galions et dentelles d'or, 6 gros idem en argent, 332 liv. 8 s., numéraire de France, 36 liv. en numéraire étranger, et 648 liv. 10 s. en assignats. Elle demande qu'au nom de l'Isle-Dieu, porté par la commune, il soit substitué celui de l'Isle-de-la-Réunion. Elle invite la Convention à rester à son poste (2)

Mention honorable, insertion au bulletin, renvoi au comité de division.

[Ile d'Yeu, 23 frim. II, à la Conv.] (3)

« Et nous aussi, nous avons su briser les hochets de la superstition. Assez et trop longtemps, nous fûmes dupes de nos prêtres. Le siècle de la raison luit enfin pour nous, comme pour le reste des Français. Un pasteur qui dans

(1) Bⁱⁿ, 29 niv.

(2) P.V., XXIX, 321. M.U., XXXVI, 14; J. Perlet, p. 403; J. Paris, p. 1553; Mess. soir, n° 520; J. univ., p. 6721.

(3) C. 288, pl. 881, p. 1. Etat des dons (p. 2).

(1) P.V., XXIX, 321. Mon., XIX, 244 (Prévôt au lieu de Privas); J. Fr., n° 482.

(2) Bⁱⁿ, 30 niv. (suppl^o).

(3) C. 288, pl. 881, p. 20.